



No de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE BURY**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du Conseil municipal de Bury, tenue **lundi le 18 décembre 2017, à 20 h 00** au Centre communautaire Manège militaire à laquelle sont présents les conseillers Daniel Fréchette, Marilyn Matheson, Sabrina Patry-McComb, Alain Villemure, Delmar Fisher, Corey Strapps tous membres dudit Conseil ayant dûment été convoqué et formant quorum sous la présidence du maire Walter Dougherty selon les dispositions du Code Municipal.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Karen Blouin, est présente.

Ordre du jour – En ajoutant le point 12, qui a pour effet de modifier l'ordre du jour comme suit :

1. **Ouverture de la séance extraordinaire**
2. **Liste des comptes du mois**
3. **Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil**
4. **Soumission pour le financement de la chargeuse JCB 436ZX**
5. **Autorisation de signature — contrat de conciergerie**
6. **Autorisation de signature — entente de concession**
7. **Refoulement des égouts**
8. **Présentation du règlement 401-2018 relatif à la taxation et tarification municipale pour l'année 2018 et les conditions de perception abrogeant le règlement numéro 401-2017**
9. **Embauche d'un préposé à la patinoire**
10. **Adhésion à la FQM — 2018**
11. **Renouvellement du contrat de service relatif aux pesticides**
12. **Appui aux parents concernant le transfert des élèves de Bury vers l'école de Scotstown**
13. **Période de questions**
14. **Levée de l'assemblée**

1. Ouverture de la séance extraordinaire

Vérification du quorum, mot de bienvenue, il est 20 h 00.

2. Liste des comptes du mois

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, en vertu du règlement 403-2008 sur la délégation des compétences et les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doit préparer et déposer périodiquement au Conseil, un rapport des dépenses qu'il a autorisé ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU que le Conseil municipal accepte l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes du mois et approuve le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de 37 343.45 \$.

QUE le rapport soit classé sous le numéro 12A-2017 et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ UNANIMEMENT



No de résolution
ou annotation

3. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil

La directrice générale dépose au conseil municipal, les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil.

2017-12-173

4. Soumission pour le financement de la chargeuse JCB 436ZX

ATTENDU QUE la municipalité est allée en appel d'offre par invitation pour le financement de la chargeuse JCB 436ZX pour un montant de 95 000 \$;

ATTENDU QUE la municipalité a reçue une soumission de :

Caisse Desjardins des Hauts-Boisés

ATTENDU QUE offre un prêt sur 5 ans d'un montant de 47 500 \$ à un taux variable équivalent au taux préférentiel plus (+) .75 %;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,

ET RÉSOLU QUE la Municipalité accepte la proposition présentée par Desjardins pour un prêt de 47 500 \$ remboursé sur 5 ans à un taux variable dont les remboursements seront en capital fixe plus (+) intérêts.

QUE le maire M. Walter Dougherty et la directrice générale soient autorisés par le conseil à signer tous les documents pertinents pour conclure la transaction.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

2017-12-174

5. Autorisation de signature — contrat de conciergerie

ATTENDU QUE la municipalité a l'intention d'attribuer le contrat de conciergerie, pour les bureaux municipaux, la bibliothèque ainsi que le centre communautaire manège militaire, à Madame Johanie Vachon-Vallière;

EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Fréchette,
APPUYÉ PAR le conseiller Corey Strapps,

ET RÉSOLU d'autoriser la directrice générale, Madame Karen Blouin, à signer le contrat de conciergerie, avec Madame Johanie Vachon-Vallière.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

2017-12-175

6. Autorisation de signature — entente de concession

ATTENDU QUE la municipalité a l'intention d'attribuer la concession du club de golf Pen-Y-Bryn incluant toutes les opérations reliés au terrain et au chalet à la compagnie 9537-5157 inc représentée par monsieur Randy Chapman, pour la saison 2018;

EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Fréchette,
APPUYÉ PAR le conseiller Corey Strapps,



No de résolution
ou annotation

ET RÉSOLU d'autoriser la directrice générale, Madame Karen Blouin, à signer tout contrat de concession ou bail pour la gestion du club de golf Pen-Y-Bryn avec la compagnie 9537-5157 inc représentée par monsieur Randy Chapman.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

7. Refoulement des égouts

2017-12-176

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement numéro 430-2016 concernant l'installation d'une soupape de sûreté (clapet de non-retour) à l'égard de tout immeuble desservi par le service d'égout municipal ;

CONSIDÉRANT QUE il y a lieu d'ajouter une couverture d'assurance responsabilité pour le refoulement d'égout pour répondre aux exigences de la mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) ;

PAR CONSÉQUENT

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,
APPUYÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,

ET RÉSOLU d'autoriser l'ajout d'une couverture d'assurance responsabilité pour le refoulement des égouts avec prime annuelle de 1 524,00 \$.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8. Présentation du règlement 401-2018 relatif à la taxation et tarification municipale pour l'année 2018 et les conditions de perception abrogeant le règlement numéro 401-2017

La conseillère Marilyn Matheson a effectué la présentation du règlement 401-2018 relatif à la taxation et tarification municipale pour l'année 2018 et les conditions de perception abrogeant le règlement numéro 401-2017 en identifiant les modifications effectuées.

9. Embauche d'un préposé à la patinoire

2017-12-177

ATTENDU QU'il y a lieu de combler le poste vacant de préposé à la patinoire;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu des curriculum vitae et suite à la sélection et aux entrevues, le comité de sélection a déposé au conseil ses recommandations;

PAR CONSÉQUENT,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sabrina Patry,
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU QUE madame Chantal Veilleux soit embauché à titre de préposé à la patinoire au salaire et aux conditions prévues (niveau 5, échelon 1) dans la convention collective en vigueur. Le début de l'emploi est fixé au mercredi 20 décembre, 2017.

QUE madame Chantal Veilleux soit assujetti à la période d'essai prévue dans la convention collective.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

10. Adhésion à la FQM — 2018

2017-12-178

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,



No de résolution
ou annotation

ET RÉSOLU d'autoriser l'adhésion à la Fédération Québécoise des municipalités (FQM) pour l'année 2018 au montant de 1 646,11 \$, taxes incluses.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

11. Renouvellement du contrat de service relatif aux pesticides

2017-12-179

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 73 du Code de gestion des pesticides, un plan de réduction des pesticides pour le terrain de golf Pen-Y-Bryn doit être rédigé et signé par un agronome membre de l'Ordre des agronomes du Québec ;

ATTENDU QUE ce plan doit être transmis au Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) aux trois ans ;

ATTENDU QUE le contrat de service professionnel entre la municipalité de Bury et Abdo Badra, agronome-conseil pour Technique Gazon inc. arrive à terme, le 31 décembre 2017, et qu'il y a lieu de le renouveler pour les années 2018, 2019 et 2020 ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,
APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Fréchette,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la Directrice générale à signer, pour et au nom de la municipalité de Bury, le contrat de trois ans pour les années 2018, 2019 et 2020 entre la municipalité de Bury et Technique Gazon inc. au montant de 1 100 \$ par année, taxes en sus.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

12. Appui aux parents concernant le transfert des élèves de Bury vers l'école de Scotstown

2017-12-180

ATTENDU QUE la municipalité de Bury a à cœur de valoriser sa communauté et de travailler à toujours améliorer la qualité de vie et des services de ses résidents actuels et d'y attirer de nouveaux résidents ;

ATTENDU QUE la proximité de la ville d'East Angus et des services d'enseignements auxquels les élèves de Bury ont actuellement accès offrent de grands avantages à la municipalité de Bury ;

ATTENDU QUE la majorité des citoyens bénéficient des services de proximité, ainsi que des opportunités d'emplois à East Angus, Cookshire ou Sherbrooke.

ATTENDU QUE la volonté de la commission scolaire des Hauts Cantons de transférer les élèves provenant de Bury de l'école d'East-Angus vers Scotstown dévitaliserait et enlèvera beaucoup d'attrait à la municipalité de Bury ;

ATTENDU QUE ce transfert des élèves de Bury vers l'école de Scotstown alors que des familles s'installent dans la municipalité de Bury pour des raisons familiales, ainsi que financières, aura pour effet d'encourager l'exode rural.

ATTENDU QUE le projet de transférer les élèves de Bury vers Scotstown, l'absence d'une école primaire francophone à Bury et l'importance de faire une action communautaire concernant ces problèmes ont été soulignés



No de résolution
ou annotation

lors du débat des candidat(e)s aux élections municipales le 25 octobre 2017.

ATTENDU QUE l'absence d'une école francophone est mentionnée comme un frein à supprimer dans le plan de développement de la municipalité ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Fréchette,
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Bury appuie les parents de Bury dans leurs démarches pour que les élèves de Bury poursuivent leur éducation à East-Angus et, au-delà de ces démarches, envisage même une école francophone à Bury.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

13. Période de questions du public

Des questions ont été amenées concernant ;

- Une caméra est nécessaire pour le party de Noël ?
- Est-ce que les portes seront laissées ouvertes quand il n'y aura pas de préposé présent ?
- Est-ce que la caméra achetée il y a 10 ans a magiquement disparu ?
- Qu'est-ce qui a été dit concernant les étudiants qui iront à Scotstown?

14. Levée de l'assemblée

La conseillère Marilyn Matheson propose la levée de l'assemblée, il est 20h30

Certificat de crédits suffisants:

Je, soussigné, Karen Blouin, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente que des crédits suffisants sont disponibles pour les sommes à payer dans les résolutions; 2017-12-172; 2017-12-176; 2017-12-178; 2017-12-179.

Signé ce 19 décembre 2017,

Karen Blouin
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Walter Dougherty
Maire

2017-12-181